



**Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor
Département des Landes (40)**

Séance du 24 avril 2014 à 20 h

Procès-verbal

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre du mois d'avril à 20 heures, le conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor, dûment convoqué le 16 avril 2014, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 27

présents : 24

votants : 27

Présents : Xavier Gaudio, Henri Arbeille, Delphine Bart, Christine Bégué, Olivier Bégué, Sabine Bénétrix, Catherine Cerizay-Montaut, Julie Chabassière, Sabine Dassé, Frédéric Dudezert, Agnès Dupla, , Philippe Gelez, Christophe Gès, Jérôme Lacroix, Françoise Lalande, Nadine Lartigau, Serge Messanges, David Minvielle, Laurence Pécastaing, Pierre Servary, Valérie Thévenot, Jean-Carl Thiery, Jean-Jacques Tirquit, Michel Villeger.

Ont donné pouvoir : Hélène Girard à Christine Bégué, Marie-Françoise Péré-Gaudio à Xavier Gaudio, Pierre Sarthou à Philippe Gelez

Absent : aucun

Secrétaire : Olivier Bégué

Assistent également Véronique Bois, directrice générale des services, Mélanie Fourgs, service comptabilité

Le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Budgets primitifs 2014 : budget principal et budgets annexes

a) Affectation des résultats

L'assemblée délibérante approuve l'affectation des excédents de fonctionnement de l'exercice 2013, proposée par la commission de finances, comme suit :

Budgets	Excédents de fonctionnement 2013	Recettes de fonctionnement C / 002	Recettes d'investissement C / 1068
Principal	1 543 016,19 €		1 543 016,19 €
Casino	474 913,03 €	74 913,03 €	400 000,00 €
Golf	267 423,45 €	267 423,45 €	
Cinéma	43 490,16 €	16 462,81 €	27 027,35 €
La Forêt II	212 368,75 €	212 368,75 €	
Pédebert extension II	441 670,01 €	441 670,01 €	
Eau	293 146,29 €	51 146,29 €	242 000,00 €
Assainissement	617 317,09 €	272 317,09 €	345 000,00 €
Restaurant « Front de mer »	30 181,99 €	26 739,68 €	3 442,31 €
Maison petite enfance	224 979,34 €	211 675,45 €	13 303,89 €
Le clos du Golf	66 826,23 €	66 826,23 €	
Pédebert extension III	167 420,03 €	167 420,03 €	

Le résultat du budget lotissement « Les Barthes du Monbardon » (- 832 764,21 €) demeure en section d'investissement.

Le budget « Pédebert extension IV » ne comporte pas de résultat.

b) Vote des budgets primitifs : budget principal et budgets annexes

Les projets de budgets primitifs 2014 (budget principal et budgets annexes), arrêtés par la commission municipale « Finances », sont présentés à l'assemblée délibérante pour vote.

Les budgets primitifs 2014 sont des budgets de transition, dont les crédits seront ajustés par des décisions modificatives, dans le courant du 2^{ème} semestre 2014.

Le budget principal répond à plusieurs contraintes (augmentation du taux de TVA, reclassement des grilles indiciaires des agents communaux de catégorie C, participation aux différents syndicats, baisse des dotations d'État, remboursement des emprunts, financement des restes à réaliser 2013...) mais aussi à plusieurs objectifs (optimisation des dépenses et des recettes, notamment en fonctionnement, renégociation des emprunts, action sur le territoire pour le maintien des entreprises et des commerçants, développement d'un service public de qualité, inscription de crédits pour financer des frais d'études nécessaires à la réalisation de nouveaux programmes ...)

Le budget principal s'équilibre sans augmenter :

- Les taux communaux de fiscalité locale
- Les tarifs des services de 2013

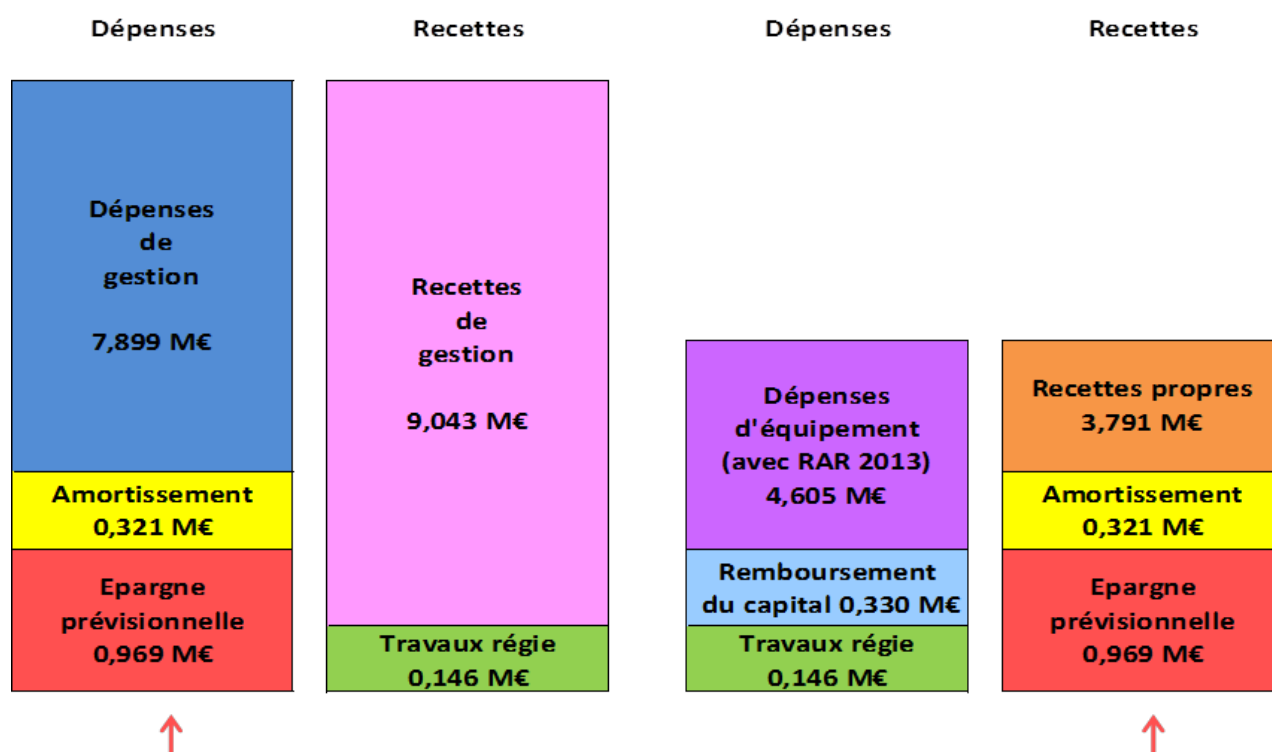
Les budgets primitifs des budgets annexes ne font pas l'objet d'inscription de crédits liés à de nouvelles dépenses. Les crédits inscrits seront optimisés et feront l'objet, si nécessaire, de réajustements lors de décisions modificatives.

Budget principal 2014 :

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 9 189 400,00 € et celle d'investissement à 5 080 957,08 €. Le total général du budget s'élève à 14 270 357,08 €.

FONCTIONNEMENT = 9,189 M €

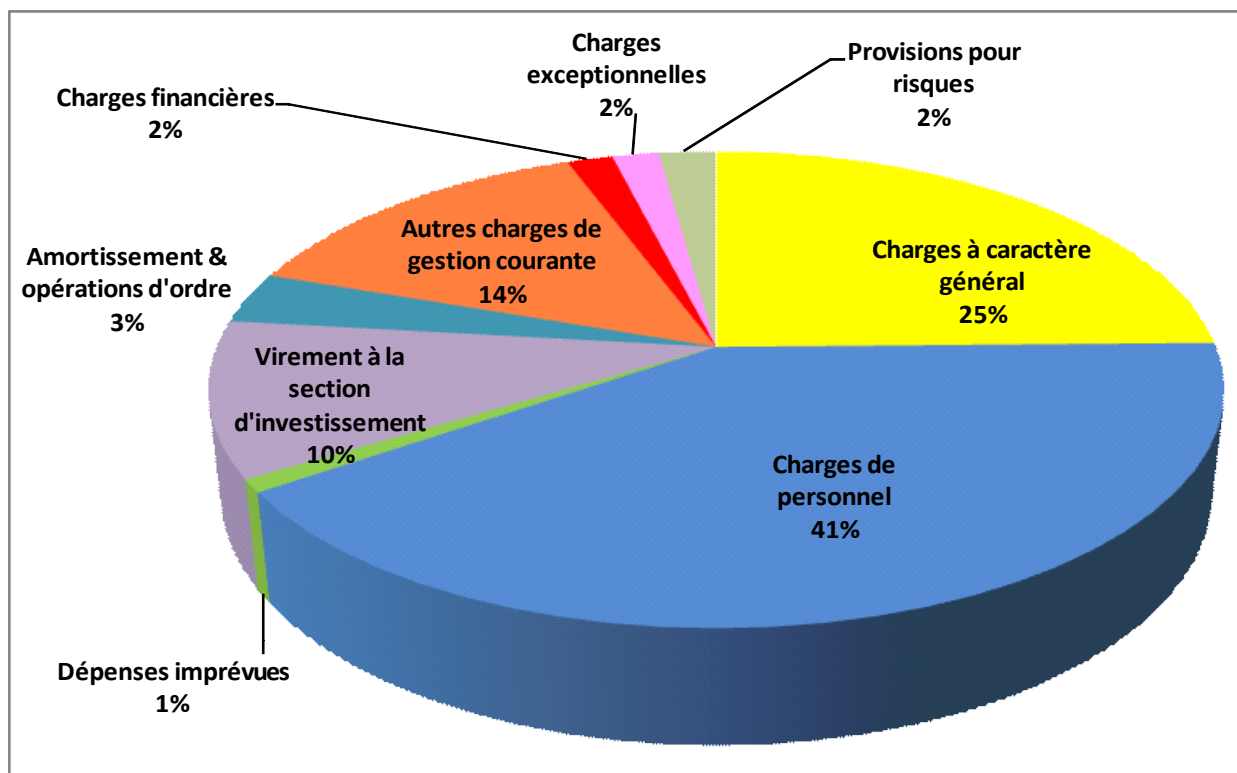
INVESTISSEMENT = 5,081 M €



Section de fonctionnement :

Les dépenses de la section de fonctionnement évoluent par rapport à 2013 de la manière suivante :

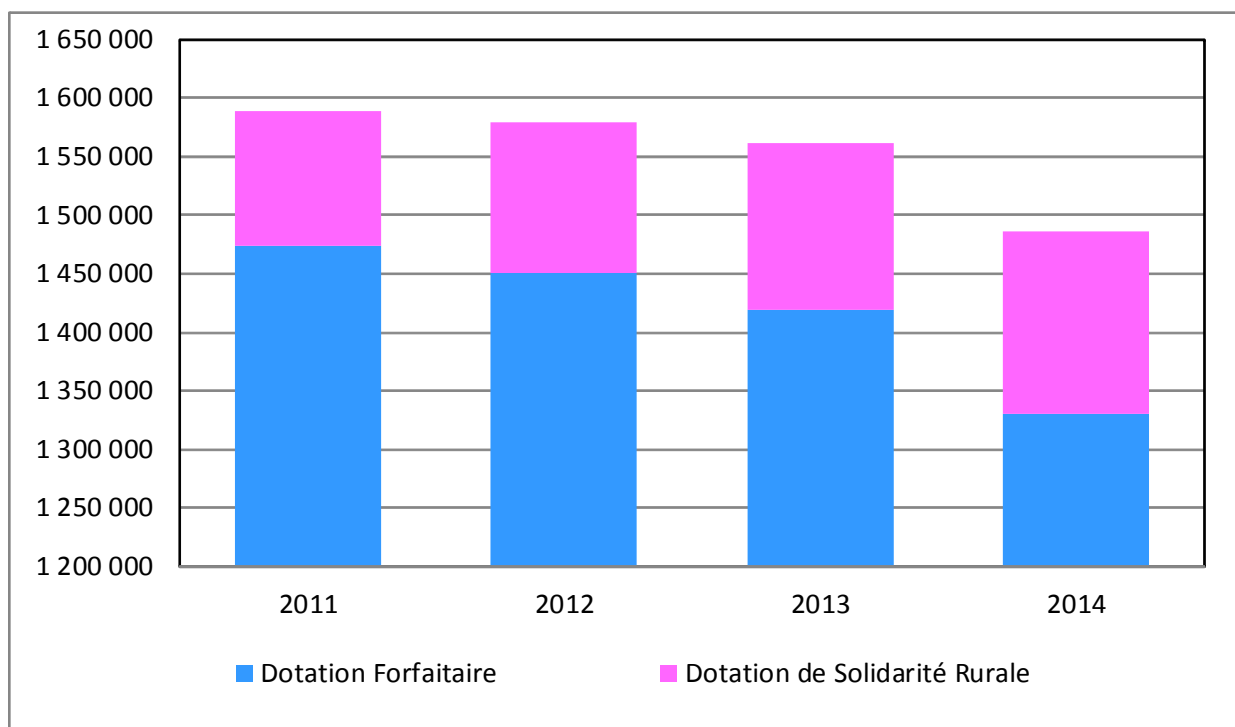
Chapitre	Libellés	BP 2013	BP 2014	Évolution
011	Charges à caractère général	2 241 494,96 €	2 271 400,00 €	1,33 %
012	Charges du personnel	3 575 000,00 €	3 739 140,18 €	4,59 %
65	Autres charges de gestion courante	1 379 792,49 €	1 288 740,00 €	-6,60 %
66	Charges financières	177 000,00 €	159 000,00 €	-10,17 %
67	Charges exceptionnelles	4 032 298,82 €	161 800,00 €	-95,99 %
022	Dépenses imprévues	80 000,00 €	80 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	3 347 848,87 €	968 532,46 €	-71,07 %
042	Opérations d'ordre	2 433 144,57 €	320 787,36 €	-86,82 %
68	Provisions	0,00 €	200 000,00 €	



Les recettes de la section de fonctionnement évoluent par rapport à 2013 de la manière suivante :

Chapitre	Libellés	BP 2013	BP 2014	Évolution
70	Produits des services	770 050,00 €	619 100,00 €	- 19,60 %
73	Impôts et taxes	5 091 000,00 €	5 359 900,00 €	+ 5,28 %
74	Dotations	1 629 315,00 €	1 548 100,00 €	- 4,98 %
75	Autres produits	620 000,00 €	1 155 000,00 €	+ 86,29 %
042	Opérations d'ordre (travaux en régie)	179 994,96 €	146 000,00 €	- 18,89 %
77	Produits exceptionnels	8 976 219,75 €	91 300,00 €	
013	Remboursement sur rémunération du personnel		5 000,00 €	
002	Reversement excédent suite à la clôture du budget « Golf »		265 000,00 €	

Évolution des dotations d'État



Fiscalité locale

Taxes	Bases fiscales 2013	Bases fiscales 2014	Taux 2013	Taux 2014	Produit de la fiscalité 2014
Habitation	18 845 521	19 138 000	11,22 %	11,22 %	2 147 284 €
Foncier bâti	12 608 021	12 891 000	11,39 %	11,39 %	1 468 285 €
Foncier non bâti	134 264	142 500	69,71 %	69,71 %	99 337 €
					3 714 905 €

Rappel : les taux communaux de fiscalité locale n'augmentent pas en 2014.

Section d'investissement

Les dépenses sont réparties comme suit :

Chapitre	Libellés	BP 2013	BP 2014	Observations
040	Travaux en régie	172 000,00 €	146 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	800 000,00 €		Transfert d'un terrain dans le budget annexe Les Barthes
13	Subventions reçues	40 000,00 €		Remboursement d'une

				subvention
16	Capital emprunts EPFL : achat terrain	335 000 € 640 000 €	330 000 €	2° acompte du terrain transféré au budget annexe Les Barthes
20	Immobilisations incorporelles	87 000,00 €	70 654,23 €	Etudes et logiciels
204	Subventions versées	948 235,47 €	973 325,59 €	Sydec, Macs, Ehpap
21	Immobilisations corporelles	1 168 201,95 €	774 779,22 €	Terrain, matériel, mobilier ...
23	Travaux	7 047 891,06 €	2 786 198,04 €	
26	Participations	3 000,00 €		Droits entrée SPL de MACS
4581	Opérations pour compte de tiers	55 000,00 €		Tranche cimetièrre

A noter :

- Un plan d'action sera mis en place dès cette année pour redresser la situation financière de l'EHPAD et diminuer la subvention versée par la commune (150 000 €).
- Certains arbitrages ont été effectués pour permettre l'équilibre du budget sans recours à un emprunt, avec notamment la suppression des crédits inscrits en restes à réaliser dépenses pour la réalisation d'un giratoire avenue du Golf, la réfection de la place des Landais (les services techniques municipaux remettront de niveau les pavés), l'amélioration des eaux de baignade du lac (le programme est reporté dans l'attente des résultats des études menées par les communes limitrophes sur leurs réseaux d'eau et d'assainissement) ...

Les recettes d'investissement 2014 sont inscrites pour les montants suivants :

Chapitre	Libellés	BP 2013	BP 2014	Observations
001	Résultat reporté	614 613,25 €	1 348 259,74 €	Excédent 2013
021	Épargne prévisionnelle	3 347 848,87 €	968 532,46 €	
040	Opérations d'ordre	2 184 670,93 € 248 473,64 €	320 787,36 €	Ecritures cession Amortissement
041	Opérations patrimoniales	800 000,00 €		Terrain inscrit dans le budget annexe Les Barthes
10	Dotations, réserves	3 320 970,83 €	2 258 016,19 €	Affectation, FCTVA, Taxes d'aménagement
13	Subventions reçues	828 721,89 €	185 361,33 €	

Le budget primitif du budget principal exercice 2014 est approuvé à l'unanimité.

Budgets annexes

Les budgets primitifs des budgets annexes sont présentés comme suit :

Budgets annexes	Fonctionnement	Investissement
Casino	2498 913,03 €	610 059,32 €
Golf	267 423,45 €	346 781,15 €
Cinéma	21 262,81 €	66 750,26 €
La Forêt	1 412 336,88 €	452 336,88 €
Pédebert II	1 484 633,20 €	1 464 633,20 €
Eau	191 146,29 €	463 601,89 €
Assainissement	520 613,06 €	1 294 146,08 €
Restaurant	98 729,68 €	52 681,99 €
Maison de la petite enfance	835 675,45 €	154 663,51 €
Clos du Golf	66 826,23 €	
Pédebert III	334 840,06 €	300 802,75 €
Les Barthes	2 475 528,42 €	2 070 528,42 €
Pédebert IV	15 000,00 €	15 000,00 €

Les budgets primitifs 2014 des budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.

c) Fixation des taux de fiscalité locale

Les taux communaux de fiscalité locale sont maintenus :

- Taxe d'habitation : 11,22 %
- Foncier bâti : 11,39 %
- Foncier non bâti : 69,71 %

d) Subventions attribuées aux associations

L'assemblée délibérante approuve l'ensemble des subventions versées aux associations (497 540,00 €) dont 330 000,00 € pour le fonctionnement de l'office de tourisme. Cette subvention a été baissée de 22 453,49 € compte tenu, d'une part des besoins financiers de l'office de tourisme et, d'autre part, de la volonté municipale de le rendre plus indépendant, et ce à moyen terme.

e) Conventions financières :

1) Office de tourisme

L'assemblée délibérante approuve l'établissement d'une convention financière avec l'office de tourisme, la subvention qui lui est versée étant supérieure à 23 000 €.

2) AS Tennis Hossegor

La subvention accordée à l'AS Tennis étant également supérieure à 23 000 €, une convention financière est établie.

2. Droits de place :

a) Tarifs

Les tarifs des droits de place fixés en 2013 sont maintenus.

b) Attribution de nouvelles concessions

Les stands n°5 et 6 des halles sont attribués à M. Martinez pour vendre des pâtes et faire des pizzas (même activité que l'année passée).

3. Tarif de location des salles au-dessus des Halles

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas modifier le tarif de location des salles situées au-dessus des halles.

4. Avenant à la convention d'adhésion au service médecine professionnelle du Centre de Gestion des Landes

Un avenant à la convention initiale d'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion des Landes est établi afin de porter la prestation de service à 66,11 € toutes charges comprises par agent, pour l'année 2014.

5. Convention de mise à disposition de conteneurs semi-enterrés avec le SITCOM Côte Sud

Mandat est donné à monsieur le Maire pour signer la convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles le SITCOM met à la disposition de la commune les 6 conteneurs semi-enterrés avenue du Golf et avenue des Barthes, destinés à la collecte des ordures ménagères.

AFFAIRES GÉNÉRALES

6. Dématérialisation des convocations et note de synthèse du conseil municipal

L'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales énonce « la convocation au conseil municipal est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse. »

La transmission des convocations pouvant donc être faite non seulement sur support papier mais aussi sous forme dématérialisée, l'assemblée délibérante approuve la transmission des convocations au conseil municipal par voie dématérialisée. Les conseillers municipaux qui restent intéressés par un envoi postal devront en informer monsieur le maire dans les meilleurs délais.

7. Désignation de 32 commissaires pour la commission communale des impôts directs (CCID)

32 commissaires (16 titulaires et 16 suppléants) sont désignés, par 19 voix pour et 8 abstentions (Henri Arbeille, Delphine Bart, Christine Bégué et par procuration Hélène Girard, Olivier Bégué, Pierre Servary, Valérie Thévenot, Michel Villeger). Cette liste sera adressée au directeur des services fiscaux : celui-ci nommera les 16 commissaires (8 titulaires et 8 suppléants) qui constitueront la commission communale des impôts directs.

8. Constitution de commissions municipales :

a) Commission logement

Ce point est retiré de l'ordre du jour

b) Commission générale

L'assemblée délibérante approuve la création d'une commission générale qui comprend l'ensemble des conseillers municipaux. Elle se réunira avant chaque conseil municipal et étudiera chaque délibération inscrite à son ordre du jour.

9. Création d'un comité de pilotage « Centre de loisirs »

Un comité de pilotage qui suivra le dossier de réalisation d'un centre de loisirs est constitué. Il est composé de :

Elus : Xavier Gaudio, maire, Agnès Dupla, Laurence Pécastaing, Christophe Gès, Sabine Bénétrix, Sabine Dassé

Personnes qualifiées : Cathy Audouard, Emmanuelle Bescheron

Fonctionnaires : Agnès Andrieu (MACS), Véronique Péry, Mathilde Davant, Véronique Bois

URBANISME

10. Institution du droit de préemption urbain

L'instauration d'un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal est approuvé à l'unanimité.

MARCHÉS PUBLICS

11. Adhésion à un groupement de commandes dédié à la mise en place d'un marché d'achat de gaz naturel

La loi NOME du 7 décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dispose que les acheteurs publics auront l'obligation de mettre en concurrence les différents fournisseurs d'électricité et de gaz.

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande dédié à la mise en place d'un marché d'achat de gaz naturel, mis en œuvre par le SYDEC des Landes et 4 autres syndicats d'énergies de l'Aquitaine.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

12. Informations :

En application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations s'y rapportant en date du 20 mars 2008 et du 15 avril 2008 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire, les décisions suivantes ont été prises avant les élections municipales par Xavier Soubestre et doivent être portées à la connaissance de l'assemblée délibérante :

Défense des intérêts de la Ville

a) Requête en référé suspension société Fulton

Les sociétés Arone et Fulton ont adressé une requête au tribunal administratif de Pau le 17 février 2014 contre l'arrêté municipal du 4 février 2014 par lequel la société Fulton avait été enjointe de cesser les travaux de modification des menuiseries en cours de réalisation sur une propriété sise 197 avenue Rosny à Hossegor (immeuble La Pergola où étaient hébergés des CRS).

Marchés à procédure adaptée

b) Fourniture et installation d'un feu récompense : sous-traitant n°1

Le 13 mars 2014, l'entreprise Ineo Aquitaine, retenue pour la fourniture et l'installation d'un feu récompense, a demandé à sous-traiter la prestation « tranchée sous chaussée avec réfection enrobé à chaud » à l'entreprise Cofely Ineo pour un montant de 3 245,20 € ht. Cette demande avait été acceptée le 18 mars 2014.

c) Maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Église et de l'ancienne mairie de Soorts
3 cabinets ont déposé une offre. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'Atelier Lavigne de Pau pour un montant de 41 800 € ht pour les missions de base et 19 185 € ht pour les missions complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 21h55.

Soorts-Hossegor, le 7 mai 2014
Le maire,
Xavier Gaudio